



2018-07-101-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2



LANDES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 JUILLET 2018

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU JARDIN PARTAGÉ DE LOUSTAUNAU**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

#### ABSENTE EXCUSÉE:

Mme BISBAU

#### ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29



**2018-07-101-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JARDIN PARTAGE LOUSTAUNAU**

Créée l'année dernière avec pour objectif de développer de la convivialité et de tisser des liens humains et sociaux autour du jardinage, l'association Jardin Partagé Loustaunau qui œuvre dans les quartiers de Loustaunau et de Clair de Lune compte aujourd'hui plus de vingt adhérents.

Afin de poursuivre le développement de son activité et favoriser le bon fonctionnement de l'association, il est aujourd'hui indispensable qu'elle renouvelle le matériel usé et obsolète issu de dons lors de sa création. Le renouvellement de ce matériel avec l'achat d'outillage de qualité assurera la pérennité de l'activité de l'association. De plus l'achat d'un groupe électrogène permettra l'utilisation sur le site de matériel électrique afin de poursuivre les travaux engagés pour l'amélioration des fonctionnalités du jardin.

L'association a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de la ville, afin de se faire accompagner financièrement dans l'atteinte de ses objectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Jardin Partagé Loustaunau, afin de la soutenir dans son action.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande du bureau de l'association,

**DELIBERE**

**DECIDE** d'attribuer à l'association « Jardin Partagé Loustaunau », une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 euros (deux cent cinquante euros).

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

**Vote: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2018

Le Maire

